

SEVADEC**Syndicat mixte pour l'Élimination et la
Valorisation des Déchets ménagers du
Calaisis**

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	17

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi 23 décembre à 10h00, le Comité Syndical du SEVADEC légalement convoqué le 17 décembre 2025 et suite à l'annulation de la séance du 17 décembre, faute d'obtention du quorum, s'est réuni dans les locaux administratifs du SEVADEC sous la présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Malika BOUAZZI (suppléante de M. MARCOTTE-RUFFIN), Evelyne CARON (suppléante de M. ENGRAND), Véronique DUMONT-DESEIGNE, Corinne NOEL, Frédérique VAN ROOY, Messieurs Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. BOUTROY), Bruno DEMILLY, Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Bernard HENON, Claude KIDAD, Laurent LENOIR, Guillaume LOEUILLEUX, Jacques LOUCHEZ (pouvoir reçu de M. MAJEWICZ), Philippe MIGNONET (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Antoine PERALDI.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. MIGNONET), Brigitte MARCQ, Messieurs Marc BOUTROY (suppléé par M. BEGUE), Charles COUSIN, Yves ENGRAND (suppléé par Mme CARON), Olivier MAJEWICZ (pouvoir donné à M. LOUCHEZ), Hugo MARCOTTE-RUFFIN (suppléé par Mme BOUAZZI), Olivier PLANQUE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Malika BOUAZZI

**F5-12-2025 : BUDGET 2026 - SECTION INVESTISSEMENT - AUTORISATIONS
SPECIFIQUES DE CREDITS**

Rapporteur : Monsieur Laurent LENOIR, Vice-président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité, qu'en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui est possible, jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation du Comité Syndical, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour faire face, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2026, à des achats et travaux d'investissement ponctuels pour les bâtiments et équipements du SEVADEC, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans le respect de la règle de la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et réparties comme suit :

Chapitre	Intitulé	Limite (1/4 crédits H.T. 2025)	Crédits 2026 autorisés (H.T.)
101	Opérations diverses	19 368,10 €	19 368,10 €
102	Déchèteries	166 532,54 €	166 532,54 €
103	Pôle de Valorisation des Biodéchets	0,00 €	0,00 €
104	Pôle de Valorisation des Emballages	568 962,81 €	568 962,81 €

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 3 décembre 2025, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

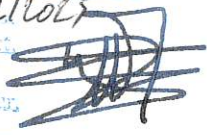
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement dans le respect de la règle de la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et réparties comme énoncé dans le tableau ci-dessus.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*


02101 C. LAIS CEDEX


26/12/2025
Secrétaire
Unanimité